

CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 10 juillet 2020

19h Salle des fêtes de Pageas

Procès-verbal de séance

Présents : Moïse BONNET – Aurélie BROWANG – Jean-Antoine BRUN – Tristan CHABOT – Christian CHIROL – Eric FAURE – Roland GARNICHE – Aurélie LACAUD – Bernadette LACOTE - Virginie LERICHE – Thérèse LOUBERT – Sébastien MESRINE – Stéphane PARIAT – Sébastien PASSELERGUE – Jean-Pierre RIGOUT

M. Arnaud LOUVET (trésorier) – M. Denis AUCLAIR (secrétaire de mairie)

Ouverture de la séance à 19h - Séance levée à 20h50

Madame Bernadette LACOTE, maire, ouvre la séance. Elle constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RIGOUT est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte-rendu du 18 Juin 2020
- 2 – Vote des budgets primitifs 2020 (principal et assainissement)
- 3 – Désignation des délégués et des suppléants aux élections sénatoriales
- 4 – Annulation de la délibération relative à l'élection des représentants au syndicat mixte Vienne Gorre

Demande de huis clos pour la séance

Compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID 19 madame le Maire demande le huis clos pour cette séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des élus présents (Pour : 15 voix)

Modification de l'ordre du jour du conseil municipal

Le résultat de l'élection des délégués et suppléants aux élections sénatoriales devant être portés à Saint-Yrieix au plus tard à 21 heures, madame le maire propose de modifier l'ordre des points qui sont inscrits à l'ordre du jour.

Proposition adoptée à l'unanimité (15 voix)

Madame le maire souhaite la bienvenue à Monsieur Arnaud LOUVET Trésorier Public à Châlus qui se présente aux élus.

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 Juin 2020

Le compte-rendu a été adressé aux élus le 7 juillet. Il n'appelle aucune remarque de leur part.

Approbation à l'unanimité des élus présents (Pour : 15 voix)

2 – Désignation des délégués et des suppléants aux élections sénatoriales :

L'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 1^{er} juillet 2020 indique que les conseils municipaux devront être réunis impérativement le Vendredi 10 juillet pour élire leurs délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu à Limoges le 27 septembre 2020 de 7h30

à 17h30. L'élection des délégués et des suppléants du conseil municipal se déroule à bulletin secret. La commune de Pageas (500 à 999 habitants) dispose de 3 titulaires et 3 suppléants.

Madame le maire propose une liste de 3 candidats pour être titulaires :
Bernadette Lacote, Christian Chirol, Sébastien Passelergue qui acceptent

Résultats du vote : *Bernadette Lacote, Christian Chirol, Sébastien Passelergue obtiennent chacun 15 voix. Ils sont élus*

Madame le maire propose une liste de 3 candidats pour être suppléants :
Thérèse Loubert, Moïse Bonnet, Stéphane Pariat qui acceptent

Résultats du vote : *Thérèse Loubert, Moïse Bonnet, Stéphane Pariat obtiennent chacun 15 voix. Ils sont élus.*

3. Vote des budgets primitifs 2020 (principal et assainissement):

1 - Point sur la situation financière de la commune de Pageas par Monsieur Arnaud LOUVET responsable de la trésorerie de Châlus

Monsieur le trésorier présente une analyse de la situation financière de la commune de Pageas à partir d'une note en date du 11 juin 2020 qui établit une comparaison entre les communes d'une même strate de population (*Pageas : 594 habitants - catégorie démographique : communes de 500 à 1999 habitants - la commune est dans la partie basse de cette strate*).

En synthèse le trésorier indique que la commune « fait » globalement mieux que les communes de même strate, qu'elle « n'est pas mal financièrement », qu'elle présente un faible endettement qui lui donne la possibilité d'emprunter jusqu'à 150 000 € sans être endettée plus que la moyenne des communes de la même strate.

Quelques points de son analyse financière sur lesquels il s'est attardé :

Montant en €/ habitant/commune de même strate					
<i>Commune : 594 hab. Strate : 500 à 1999 hab.</i>	Commune	Département	Région	National	Remarques
Section de fonctionnement					
Produits de fonctionnement	841	901	807	802	La commune encaisse presque autant que les autres communes
Charges de fonctionnement	679	755	655	648	La commune dépense plutôt moins que les autres communes
Capacité d'autofinancement brute	168	154	160	165	La commune dispose d'une bonne capacité d'auto financement
Dette					
Encours total de la dette au 31 décembre	373	578	550	612	La commune est moins endettée que la moyenne des communes de même strate
Fonds de roulement en fin d'exercice	262	408	423	445	Total des réserves de la commune mais à mettre en relation avec les subventions non encore versées.
Autres ratios					
Encours des dettes bancaire et assimilées au 31 décembre/CAF	2,12	3,57	3,34	3,62	Ratio en nombre d'années

2 – Budget primitif 2020 : budget principal

Pour rappel :

. les notes préparatoires adressées par madame le maire le 12 juin 2020

« Qu'est- ce qu'un budget communal » et « Elaborer le budget de sa commune : les fondamentaux »

- . Les taux d'imposition 2020 (foncier bâti et foncier non bâti) ont été votés au conseil municipal du jeudi 18 juin 2020.

Documents remis en séance aux élus pour la présentation des budgets 2020 à voter

- . Budget principal année 2020 (budget primitif)
- . Budget assainissement 2020 (budget primitif)

Un budget comporte 2 sections :

- . Une section de fonctionnement avec une partie recettes et une partie dépenses réparties en chapitres.
- . Une section investissement avec une partie recettes et une partie dépenses réparties en chapitres.
- . Le budget de chaque section doit s'équilibrer en recettes et dépenses.

Monsieur le trésorier présente le budget principal primitif 2020

- . En préliminaire, il rappelle les rôles du trésorier pour les collectivités (rôle comptable) et du maire (rôle d'ordonnateur). Le rôle du trésorier est un rôle de conseil et non de censeur.
- . Il détaille les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement puis les dépenses et les recettes de la section d'investissement

. En section de fonctionnement le total des dépenses et des recettes s'équilibre à un montant de 675 103 €.

20h15 : départ de M. Christian Chirol qui donne pouvoir à Madame le maire pour les votes à venir

. En section d'investissement le total des dépenses et des recettes s'équilibre à un montant de 270 529 €

Madame le maire présente des informations complémentaires :

- 1 – Les emprunts de la commune et leur échéance:
 - . 2 emprunts vont arriver à échéance en 2021 : logement social et colombarium
 - . 1 emprunt va arriver à échéance en 2023 : huisseries
 - . 1 emprunt arrivera à échéance en 2027 : chaufferie bois
 - . 1 emprunt arrivera à échéance en 2029 : atelier municipal
 - . 1 emprunt arrivera à échéance en 2039 : enterrement des réseauxLa commune est peu endettée.
- 2 – Des investissements prévus au budget primitif 2020 :
 - . Bâtiments scolaires : 4000 €
 - . Matériel informatique mairie : 1000 €
 - . Panneaux artisans et panneaux d'affichage dans des villages : 4000€
 - . Achat de matériel (broyeur accotement) : 3500 €
 - . Equipements du cimetière : 23700 € (mais devis élevés)
 - . GRVC la Grande Vergne : 6000 € (devis signés – travaux mi-juillet)
 - . Matériel divers 22500 € (tables et chaises salle du conseil, tondeuse, détecteur métaux...)
 - . Plateforme déchets verts : 12000 € (renforcement chemin, clôture, portail)
 - . Accessibilité sanitaires salle des fêtes : 53780 €

. Outillage, voirie entrée salle des fêtes : 24 000 €

. Travaux en régie : 38000 €

3 – Des subventions demandées ou attribuées pour :

panneaux villages, plafond de la salle casino, porte anti-panique du restaurant scolaire, accessibilité de l'entrée de la salle des fêtes, aménagement de la voirie de la salle des fêtes, accessibilité mairie, GRVC route de la Grande Vergne

Vote du conseil : Le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité (15 voix pour)

3 – Budget primitif 2020 : budget assainissement

. En section d'exploitation le total des dépenses et les recettes s'équilibre à un montant de 27 334 €.

. En section d'investissement le total des dépenses et les recettes s'équilibre à un montant de 57 135 €.

Vote du conseil : le budget assainissement 2020 est adopté à l'unanimité (15 voix pour)

4. Annulation de la délibération relative à l'élection des représentants au syndicat mixte Vienne Gorre

Le conseil municipal du 23 mai 2020 a désigné messieurs Stéphane Pariat (titulaire) et Sébastien Mesrine (suppléant) comme délégués au Syndicat Mixte Vienne-Gorre.

Monsieur le Préfet par lettre recommandée avec AR du 22 juin 2020 rappelle que depuis le 1^{er} Janvier 2018 la communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus détient la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) et qu'elle s'est substituée à ses communes membres au sein de ce syndicat et qu'en outre en 2019, Pays de Nexon-Monts de Châlus s'est retirée du Syndicat Vienne-Gorre pour adhérer au syndicat mixte d'aménagement de la Vienne. Ces modifications statutaires ont été approuvées par arrêtés préfectoraux le 26.12.2019. Il demande donc le retrait de la délibération concernée du conseil municipal.

Délibération d'annulation de la délibération relative à l'élection des représentants au syndicat mixte Vienne-Gorre votée à l'unanimité des élus (Pour : 15 voix)

Séance levée à 20 h 50

Le détail du déroulement du conseil municipal est consultable en mairie dans le registre des délibérations.

Les détails du budget primitif 2020 de la commune et du budget primitif assainissement 2020 sont consultables à la mairie.